

Monsieur Bruno NEGRONI
Directeur de la Camieg
11 rue de Rosny

93100 MONTREUIL

Paris, le 11 décembre 2014

Nos Réf. : 1362 – VH/HE

Objet : Tiers payant et télétransmission

Monsieur le Directeur,

Les pouvoirs publics, comme l'ensemble des organismes de sécurité sociale, portent une politique de généralisation du tiers-payant auprès des professionnels de santé et de déploiement de télétransmission entre organismes.

Comme vous le savez, notre fédération soutient l'objectif d'une mise en œuvre la plus large possible du Tiers-payant facilitant l'accès aux soins pour l'ensemble des assurés sociaux mais aussi la généralisation de télétransmission entre les organismes de sécurité sociale et les mutuelles, qui interviennent en complément de remboursement, afin de sécuriser et améliorer la rapidité des remboursements aux assurés.

Pour ce qui est du tiers-payant, nous réitérons notre exigence de voir la Camieg mettre en place des conventions de tiers-payant avec le maximum de professionnels de santé sur tout le territoire national et les DOM, quel que soit par ailleurs le volume d'actes ou d'assurés en lien avec ces derniers.

Il nous semble utile que la Camieg fixe des objectifs en ce sens à ses antennes régionales qui par nature sont à même d'avoir des contacts directs avec les professionnels de santé.

Pour ce qui relève des télétransmissions, vous n'êtes pas sans savoir les difficultés rencontrées par les assurés sur des délais plus ou moins longs entre le traitement donc le paiement des soins et le remboursement total et final à l'assuré (attente du traitement Camieg, réception du bordereau de remboursement, transmissions à une mutuelle complémentaire, etc...).

Dans un premier temps, la Camieg a mis en place des télétransmissions avec la Mutieg dans le cadre des couvertures supplémentaires maladie des IEG, mais il nous semble devenir urgent que la Camieg étende des conventions de télétransmission envers d'autres mutuelles assurant des agents IEG.

L'exemple de Roederer à Strasbourg, de la Mutuelle Générale Loire Sud sur le département de la Loire, d'autres certainement, doit vous engager à tout mettre en œuvre pour faire évoluer les outils de gestion afin de concrétiser rapidement des conventions de télétransmissions avec un maximum de mutuelles.

Notre fédération a noté les engagements de la direction de la Camieg sur une meilleure efficacité de la caisse, un meilleur service rendu aux assurés sociaux et une volonté d'écoute sur leurs attentes.

La fédération FO Energie et Mines attend donc des précisions de votre part sur la politique que vous menez sur ces deux éléments, tiers-payant et télétransmissions, dont l'impact est primordial pour les assurés sociaux des IEG.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Vincent HERNANDEZ

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Vincent Hernandez', with a stylized flourish at the end.

Le Secrétaire Général